

**RIP**  
**PROJET : Renner Energies**  
**COMMUNES D'IMPLANTATION : Gesves et Ohey**  
Retranscription intégrale de la Réunion d'Information Préalable du 15 avril 2025

**Participants :**

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

**Martin Van Audenrode, Bourgmestre de la commune de Gesves et Président de séance**

**Boniface Nteziyaremye, Chef de projet chez Renner Energies**

**Bérangère Pagnanini, Agent de liaison chez Renner Energies**

**Sébastien Baekelandt, Project manager chez CSD Ingénieurs**

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Voilà, mesdames, messieurs, votre attention. On va maintenant démarrer cette réunion d'information préalable. Je vais peut-être commencer par me présenter avant de donner la parole à monsieur le Bourgmestre. Je m'appelle Pascal François. Je serai le modérateur de cette soirée. Je suis un ancien journaliste de radio, de télévision et de presse écrite. Et je suis là ce soir pour faciliter les échanges, permettre aux uns et aux autres de présenter pour le porteur de projet son avant-projet, pour le bureau d'études, les contours d'une étude d'incidences sur l'environnement. Je vous propose d'appeler le président de séance, que voilà. Bonsoir, monsieur le Président, monsieur le Bourgmestre, Martin Van Audenrode, le Bourgmestre de la commune de Gesves.

**Martin Van Audenrode, le bourgmestre de la commune de Gesves et président de séance**

Bravo. Vous avez prononcé mon nom correctement. Voilà. Bonsoir à toutes et tous. Il me revient par la loi de présider cette séance. Alors quel est mon rôle ? Vous allez voir, il se restreint à vous Oheytois, monsieur Gilon et ses collègues du collège communal, ainsi que les autorités du collège et conseillers et conseillères des deux communes concernées par le projet. Et bien simplement vous dire que ce soir, les élus ne sont pas là pour se prononcer sur sont-ils pour ou contre le projet qui est déposé, puisque en grande partie, nous allons le découvrir presque comme vous, même s'il y a quelques semaines, on a eu l'occasion déjà d'échanger avec le promoteur. Et donc nous sommes ici plutôt pour s'assurer que la procédure est respectée et que les citoyens vont pouvoir s'exprimer dans le respect, j'espère. En tout cas, ce sera votre volonté et que le dossier sera instruit en bonne et due forme. Donc je vous remercie d'être là ce soir. Je ne serai pas plus loin. Je vous cède à nouveau le micro.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Merci beaucoup, monsieur Bourgmestre, pour cette introduction et merci pour votre présence en nombre ce soir pour cette réunion d'information préalable. Côté porteur de projet, vous voyez le nom du chef de projet de Renner Energy là-bas. Je ne vais pas me prendre les pieds dans le tapis et je vais lui demander de se présenter avec la diction parfaite de son nom de famille. Je vous en prie.

**Boniface Nteziaremye, représentant de Renner Energies**

Voilà, donc je suis Boniface Nteziaremye, donc chef de projet pour le projet de Gesves. Mais ce soir, pour faciliter les échanges, vous pouvez m'appeler Boniface ou monsieur Boniface.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

On va faire comme ça. Très bien. Merci beaucoup. Et je salue la présence de Bérangère Pagnanini, qui est agent de liaison pour la même société Renner Énergie, qui vient de lever la main, qui était à l'accueil et aux fiches de présence. Je salue également la présence du bureau d'études, puisque vous le savez, si nous sommes ici réunis, c'est parce qu'on lance officiellement l'étude d'incidences sur l'environnement. Et c'est le bureau CSD Ingénieurs qui a été désigné par le porteur de projet. Je salue Sébastien Baekelandt, projet manager et son collègue dont le nom m'échappe à l'instant. Mais quel est le nom ? Dans le micro, s'il vous plaît.

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

Johan Goubau.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Voilà. Très bien. Merci beaucoup, Johan. Alors le timing de cette soirée. Une RIP, ce n'est pas un endroit où on va rester 2h30 enfermés ensemble et discuter, même si le sujet peut être intéressant. On va se fixer un timing d'1h30 à partir de maintenant. 1h30 avec la règle des deux tiers, un tiers. Un tiers du temps consacré à la présentation du porteur de projet et puis celle du bureau d'études. Et l'essentiel du temps restant de la soirée sera consacré aux échanges avec vous, avec la salle. Le tout autour d'1h30. Et ça devrait nous emmener vers 21h, 21h15, puisque nous avons débuté un tout petit peu en retard. Avant de vous expliquer ce qu'est une RIP, je vais vous expliquer ce que ce n'est pas. Ce n'est pas un endroit où on peut crier très fort et dire je suis contre le projet, je déteste les éoliennes, c'est laid, je n'en veux pas, etc. Ça peut vous faire du bien, en effet. Je peux tout à fait comprendre ce genre de posture. Mais ça ne sert strictement à rien dans le cadre d'une procédure qui a été voulue par le législateur. C'est d'abord un moment qui permet au porteur de projet de venir présenter son projet. On devrait même parler d'avant-projet à ce stade. Et c'est surtout pour vous, le public, l'occasion de venir vous informer, venir chercher une première information factuelle en lien avec les intentions du porteur de projet. Vous avez la possibilité d'émettre des observations et des suggestions en lien avec le projet. Présenter des alternatives techniques qui peuvent raisonnablement être envisagées, et puis surtout mettre en évidence des points particuliers qui, selon vous, doivent être étudiés dans le cadre de l'étude d'incidences. Je sais que le bureau d'études va beaucoup insister sur ce dernier point, parce qu'en tant qu'habitant de cette région, vous connaissez bien cette région en particulier, et vous êtes les mieux à même à venir informer le porteur de projet et le Bureau d'études d'un certain nombre de points particuliers. Retenez que dans le cadre de la procédure, il y a vraiment deux moments importants pour la population. À partir de ce soir, on dresse un procès-verbal de cette séance, c'est filmé, vous aurez l'occasion de pouvoir accéder à la vidéo de présentation, je dirais du projet et même de la présentation du bureau d'études. Vous avez la possibilité de vous exprimer, on dresse un procès-verbal, on enregistre les débats, donc tout ce qui est dit ce soir est très formel. À partir de demain, vous avez la possibilité aussi de compléter vos interventions en adressant des courriers officiels, je vais y revenir dans un instant. Le tout, c'est une consultation qui dure 15 jours à partir de cette réunion d'information préalable. Et

puis l'étude d'incidences va suivre son cours, la demande de permis interviendra, et l'autre moment où vous, population, avez à nouveau voix au chapitre, c'est au moment de l'enquête publique. Vous aurez l'occasion de découvrir les résultats de l'étude d'incidences et de vous manifester pendant une période non plus de 15 jours, mais une période de 30 jours. Les différentes instances seront amenées à se prononcer, ce n'est pas la commune qui va délivrer le permis, c'est plutôt d'une compétence régionale. La commune a un pouvoir d'avis. Les communes, en l'occurrence, ont un pouvoir d'avis. L'introduction du dossier s'achèvera et la décision, je le disais, interviendra au niveau de la région wallonne. En termes de consultation légale, vous avez la possibilité d'adresser des compléments d'intervention par courrier. Vous pouvez le faire de manière tout à fait officielle en adressant un courrier au collège communal de Gesves et également au collège communal par courriel. Vous pouvez le faire par courrier ordinaire et par courrier électronique. Et s'il vous plaît, adressez, si vous le voulez bien, une copie de vos différents courriers ou courriels au porteur de projet. Je pense que toutes ces coordonnées, on vous les remettra posément en toute fin de soirée pour que vous puissiez en reprendre connaissance. Alors le PV de la réunion peut être demandé à l'administration. A partir du 17 du 4, la captation vidéo des présentations sera sur ce site internet. Donc ce n'est pas la peine de prendre des photos des différentes présentations. En scannant ce QR code, vous aurez accès à la vidéo de présentation du porteur de projet, du bureau d'études, des différentes présentations que vous pourrez charger en PowerPoint. Bref, tout ce qui est projeté aujourd'hui est disponible pendant 15 jours en scannant ce QR code ou en allant sur l'adresse internet qui se trouve ici. Encore une fois, je vous remettrai cette présentation plus tard dans la soirée. Je ne serai pas plus long. Je vous remercie encore de votre présence. Je vous retrouverai un tout petit peu plus tard dans la soirée pour venir à votre contact avec le micro pour les échanges, questions, réponses.

Je peux aussi faire musique d'attente si vous voulez. Non. C'est bon. Parfait. Merci.

### **Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Merci beaucoup, monsieur François, pour cette introduction. Merci à vous tous qui se sont déplacés ce soir pour échanger sur notre avant-projet. Ce soir, je vous propose d'aborder trois sujets. D'abord, je vais vous présenter qui nous sommes. Ensuite, j'exposerai notre avant-projet. Et enfin, nous discuterons de l'implication locale, plus précisément les retombées et également les moments auxquels vous allez être consultés. Renner Energies, c'est anciennement Wind Division. En effet, on a changé de nom en 2023 pour représenter complètement notre activité, parce que nous sommes actifs dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des parcs solaires et des parcs de batteries, d'où Renner Energies, énergie renouvelable. Nous sommes une équipe de 100 personnes qui se lèvent tous les matins pour contribuer à la production d'électricité décarbonée. Des experts avec des compétences variées et complémentaires. Nous sommes actifs en France, en Belgique et en Espagne. Mais comme vous le savez, peut-être certains d'entre vous connaissent déjà Wind Division. Vous savez que Wind Division, originellement, c'est une société belge. Alors, notre avant-projet se situe sur la plaine de Borsu. Cette plaine est aujourd'hui occupée par un parc de 6 machines qui a été développé, construit et qui est toujours exploité par Renner Energies. Néanmoins, cette plaine a encore un potentiel important. C'est dans ce contexte que nous vous proposons cet avant-projet qui a l'ambition d'optimiser le parc et de jouer sur le regroupement des infrastructures. Bien sûr, nous avons conscience du contexte local. Nous savons bien que ce territoire est attractif et qu'il y a beaucoup de projets qui se développent aux alentours. La singularité de notre projet, c'est

qu'il vient compléter le parc existant en ajoutant une ligne de 4 machines. On n'a pas l'ambition d'étendre le parc horizontalement, mais c'est plus donc venir s'intégrer au niveau du paysage en alignant les 4 machines avec le parc existant. Bien évidemment, tous ces projets que vous voyez sur l'écran, surtout les projets qui sont en jaune et en bleu, ne verront peut-être pas tous le jour. Voilà donc, nous avons cette conscience de la situation locale. L'avant-projet que nous vous proposons ce soir se situe, comme je le disais tout à l'heure, au nord du parc existant et est bordé par la rue de Spase, encore plus au nord. Et donc, on vient vraiment s'intégrer dans le paysage en suivant la ligne du parc précédent, qui elle-même suivait la ligne de force paysagère des tiges échavées. Cette disposition n'a pas été prise au hasard. Nous avons dû faire des analyses du territoire et en tenant compte aussi de notre expérience. Parce qu'avec le développement et l'exploitation du parc existant, nous avons une certaine connaissance de la zone et une certaine expérience. Alors ici, nous avons dû considérer les distances par rapport aux zones d'habitat. Comme vous le savez peut-être, les zones d'habitat sont définies dans le plan de secteur. Et le cadre de référence recommande de se situer à une distance équivalente à 500 mètres plus la moitié de la taille de l'éolienne. Dans notre cas, cette distance est de 600 mètres. Et ici, comme vous le voyez, nous sommes au-delà de cette distance dans tous les cas. Donc, les zones d'habitat les plus proches sont situées entre 600 mètres et un kilomètre plus ou moins, même au-delà. Il y a aussi les habitations isolées. Nous en avons identifiés quelques-unes le long de la rue de Space. Et là aussi, il y a les recommandations du cadre de référence. La distance à respecter, c'est 400 mètres. Ici, nous avons voulu aller le plus loin possible, mais tout en considérant aussi un équilibre entre la réduction d'impact et la faisabilité du parc et la possibilité d'avoir un productif intéressant. Donc, la maison la plus proche se situe au-delà de 500 mètres. Sinon, le reste des habitations isolées sont au-delà de 600 mètres. Bien entendu, je peux le comprendre. Cela ne va peut-être pas changer votre perception du projet, mais je voulais quand même souligner ce point, que nous cherchons vraiment l'équilibre entre la réduction des impacts et la faisabilité du projet. En termes techniques, les éoliennes qui vont être installées, qui sont considérées un avant-projet, je précise encore, c'est un avant-projet, ce sont des éoliennes d'une hauteur maximale de 200 mètres. Donc, elles sont plus hautes que les éoliennes du parc existant. La raison du choix de ce modèle, c'est que les éoliennes installées en 2018 ne sont plus disponibles sur le marché. Et qu'aujourd'hui, les standards de marché s'attendent à aller au-delà de 200 mètres, jusqu'à 250 mètres, et ainsi de suite. Et donc, c'est considérable la situation et les évolutions technologiques. C'est la machine qui nous a semblé la plus appropriée pour ce projet. Ces 4 machines, chaque machine a une puissance de 6 mégawatts, et au total, l'avant-projet aurait une puissance de 24 mégawatts. En termes de production, les 4 machines produiraient au moins autant que les 6 machines existantes. Et donc, au niveau de la plaine de Borsu, on va doubler la production et produire plus de 80 gigawatts. Également, la quantité d'émissions de CO2 évitée va doubler forcément. Bien entendu, on peut se poser la question en se disant, vous rajoutez des machines encore plus hautes, mais comment est-ce que ça va se passer en fonction des parcs existants ? En termes de perception, il faut savoir que ce n'est pas seulement la hauteur qui compte. Il y a également la morphologie des turbines. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que le critère intéressant pour déterminer l'équivalence de morphologie, c'est le rapport entre la hauteur du mat et le diamètre du rotor. Et dans le cadre de ce projet, nous avons gardé cette équivalence entre le rapport entre la hauteur du mat et le diamètre du rotor. Ce qui réduit en termes de perception la différence de hauteur. Il y a un autre élément qui compte, c'est aussi la topographie. Ici, les quatre nouvelles machines se situent à 15 mètres plus bas que le niveau

du parc existant. Voilà, ici nous avons fait une modélisation préliminaire pour vous permettre d'avoir un aperçu de à quoi ça pourrait ressembler. Bien entendu, on est toujours en avant-projet. Ceci, c'est à titre illustratif. Et il y a mon collègue Corentin qui a son ordinateur. Si vous voulez voir ce que vous voyez depuis votre rue, il peut aussi vous montrer sur son ordinateur. Alors, on en arrive au dernier point que je vous ai proposé ce soir, c'est l'implication locale. La philosophie de Renner, c'est développer ensemble, développer à vos côtés. Nous essayons au maximum d'impliquer les acteurs locaux, les citoyens, les pouvoirs publics, les agriculteurs, mais également les industriels ou les PME, là où c'est possible. Et c'est dans ce cadre que nous vous proposons un panel de possibilités pour participer au projet. Néanmoins, s'il y a d'autres suggestions, nous sommes aussi à l'écoute ce soir. Et la première chose que nous proposons, c'est la prise de participation financière. Il y a à la fois le partenariat public, donc la prise de participation publique des communes. Comme le disait Monsieur le Bourgmestre, nous avons eu l'occasion d'échanger avec eux en amont, avec le Bourgmestre d'Ohey et de Gesves, et nous avons pu leur informer de la possibilité que la commune puisse prendre une participation financière dans leur parc qui va être développé. Ça, c'est un des piliers. Le second pilier, c'est la participation financière citoyenne. Cela peut se faire soit via une coopérative, soit via un prêt participatif. Donc ça, crowdfunding. Donc si vous avez besoin de plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter pour qu'on puisse vous expliquer. Et si vous êtes intéressé, nous vous invitons à vous manifester pour qu'on puisse déjà préparer tout ce qu'il faut pour cela. Bien entendu, vous allez me dire, mais en fait, la participation citoyenne, c'est pour ceux qui ont l'envie, la volonté et les moyens de porter un investissement. Il y a aussi un autre instrument que nous pouvons activer, c'est la communauté d'énergie. Qu'est-ce que c'est une communauté d'énergie ? C'est un groupe de citoyens, de pouvoirs publics et de PME, qui se mettent ensemble pour consommer l'énergie produite localement. Dans le cas présent, la communauté d'énergie permettrait à tout citoyen, toute PME, même les bâtiments publics, de pouvoir accéder à l'énergie produite par le parc. Et je voudrais préciser ici, en fait, que nous avons conçu ce projet de telle façon qu'une éolienne sur quatre sera physiquement et administrativement dédiée à la participation citoyenne et publique. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que cette éolienne pourra avoir sa propre gouvernance et que cette éolienne a son propre compteur. Ce qui veut dire que cette éolienne pourra valoriser l'énergie selon les règles mises en place par l'entité qui va porter la participation citoyenne et publique. Voilà donc, en termes de participation locale, ce que nous vous proposons. Deux axes. Participation financière, consommation de l'énergie produite localement par l'éolienne citoyenne. Au-delà de la participation financière et de la consommation de l'énergie produite localement, nous avons aussi besoin de votre avis. Parce que ce projet ne sera réussi que si nous travaillons main dans la main. D'où justement la possibilité qui vous est offerte, non seulement par la réglementation, de pouvoir vous exprimer. Notamment, comme le disait Monsieur François, à partir de ce soir, il y a une consultation qui démarre et nous vous invitons vraiment à y participer, à nous faire part de vos observations, de vos remarques et également de vos suggestions pour améliorer le projet. Ensuite, cette consultation va alimenter l'étude d'évaluation des incidences et qui nous permettra, nous, de pouvoir préparer le dossier de permis. Une fois que nous avons déposé la demande de permis, il y aura la phase d'enquête publique, comme l'a signalé Monsieur François. Nous nous engageons d'aller au-delà de ce qui est exigé par la réglementation et d'organiser des ateliers thématiques. Ces ateliers vont vous permettre, on va pouvoir vous exposer, vous expliquer le contenu de l'étude d'incidences, les recommandations du bureau d'études indépendant, pour que vous puissiez vous exprimer en connaissance de cause lors

de l'enquête publique. Et si tout va bien, ce que nous espérons, et que nous obtenons le permis dans les six mois réglementaires, alors nous pourrions procéder à la construction, au financement et enfin de pouvoir mettre en service en 2027. Voilà donc, j'ai oublié de présenter Bérangère. Bérangère, c'est le point de contact ici pour le relationnel. Et je vous invite de nouveau, je répète peut-être ce qu'a dit Monsieur François, mais c'est quand même très important de pouvoir remettre vos observations via courrier ou courriels aux adresses qui sont mentionnées ici. Je vous remercie beaucoup de votre attention. Mon intention ce soir, c'était de vous informer, de vous présenter le projet, mais également de pouvoir aussi discuter par la suite au moment opportun et d'écouter vos réactions.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Merci beaucoup. Merci beaucoup pour ces présentations Boniface. On passe maintenant à celle du bureau d'études CSD, bureau mandaté par le porteur de projet, qui va mener l'étude d'incidences sur l'environnement comme le veut la législation. Bonsoir.

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

Boniface, je te laisse peut-être lancer la présentation. Merci.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Alors, il faut faire musique d'attente pendant 15 secondes.

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

S'il vous plaît. Alors, bonsoir à toutes et à tous. Alors, nous venons du bureau d'études CSD Ingénieurs et nous avons été mandatés par Renner Energies pour réaliser l'étude d'incidences de ce projet. Alors, pourquoi une étude d'incidences sur l'environnement ? Il faut tout d'abord savoir que pour tout projet dont la puissance électrique est supérieure ou égale à 3 mégawatts, une étude d'incidences est imposée par la législation. A savoir que cette étude d'incidences, je me trompe de bouton, est une annexe à la demande de permis unique qui sera déposée par le développeur. Alors, cette procédure de demande de permis unique, elle est régie d'une part par le Code de l'Environnement et d'autre part par le Code du Développement Territorial ou CoDT. Alors, qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ? Tout d'abord, c'est un outil. Un outil d'orientation pour le demandeur puisque c'est un outil qui va pouvoir lui permettre de peaufiner et d'améliorer son projet en cours de route. C'est aussi une aide à la décision pour les autorités puisque nous allons rassembler un ensemble d'outils permettant aux autorités d'avoir toutes les clés en main pour décider si oui ou non il y aura un permis qui sera délivré. Ensuite, c'est aussi un outil d'information pour vous, le public riverain, puisque vous allez pouvoir consulter cette étude une fois que la demande de permis sera déposée. Alors, cette étude n'est pas réalisée par n'importe qui. Elle doit être réalisée par un bureau agréé par la région wallonne qui assure l'indépendance, les compétences et l'expérience requises pour réaliser l'étude. Alors, CSD Ingénieurs, c'est qui ? Alors, c'est un groupe européen, un groupe suisse qui a réussi à se développer dans plusieurs pays européens et qui, en Belgique, s'est développé dans plusieurs villes, notamment en Belgique où nous sommes à peu près une centaine. Alors, CSD Ingénieurs, ce n'est pas uniquement des études d'incidences, c'est aussi des connaissances en termes de techniques spéciales, de géothermie, de biodiversité, de suivi d'air et d'odeur. Donc voilà, beaucoup de compétences qui sont complémentaires et très intéressantes. Alors, les objectifs de la réunion à laquelle vous assistez ce soir, c'est tout d'abord de permettre aux développeurs de présenter son projet. C'est aussi à nous, bureau d'études, de vous présenter

notre méthodologie de travail, mais surtout, et comme ça a été mentionné par Pascal, c'est, encore une fois, à vous, riverains, d'intervenir avec des questions, des remarques, des points d'attention qui vont nous permettre d'enrichir notre étude, parce que c'est vous, riverains, qui connaissez le plus votre environnement. Alors, une étude d'incidences, c'est quelques centaines de pages, donc il faut structurer cela. La première chose dans une étude d'incidences, c'est de présenter le projet, un peu comme le développeur l'a fait. Combien d'éoliennes ? Quel type d'éoliennes ? Où est-ce qu'elle se situe ? C'est ensuite à nous, bureau d'études, d'aller sur site et de caractériser l'environnement. Si je vous demande demain d'aller sur le site, c'est de nous décrire quelle est l'ambiance acoustique. Est-ce que l'on est à côté d'une autoroute ? Est-ce que l'on est dans un environnement calme ? Quelle espèce d'oiseau vous observez ? Quelles sont les espèces de chauves-souris ? Donc voilà, toutes les thématiques, c'est de pouvoir décrire quelle est la situation du site. Ensuite, c'est évaluer quels seront les impacts potentiels du projet sur cet environnement. Plusieurs thématiques sont abordées. Le sol, le sous-sol, les eaux, l'air et le climat, les activités socio-économiques, les infrastructures, etc. Mais surtout, le milieu biologique, le paysage et le patrimoine, l'acoustique et l'ombrage. Alors ces quatre derniers, je vais un peu plus les développer par la suite, à travers quelques slides, pour vous présenter comment nous travaillons. Une fois que cela est fait, nous allons étudier des événements et des éventuelles alternatives. Premièrement, c'est des alternatives techniques. Est-il plus intéressant pour le développeur de proposer un projet avec peut-être une taille plus petite, avec des rotors plus petits et donc qui auront peut-être moins d'incidences sur l'environnement ? C'est aussi des alternatives d'implantation. Peut-être qu'il est préférable qu'une éolienne aille 100 m plus au nord ou alors simplement de supprimer une éolienne ou tout simplement la localisation, c'est-à-dire que le parc, en fait, il est mieux autre part, peut-être un kilomètre plus au sud. Ensuite, une fois que cela est fait, nous proposons des mesures pour premièrement éviter, si ce n'est pas possible, d'éviter de réduire et à nouveau si ce n'est pas possible de réduire, de compenser les incidences négatives sur l'environnement sous forme de recommandations. Alors ces recommandations, il faut savoir qu'elles sont très bien reçues par les décideurs, ce qui oblige, s'il y a octroi du permis, le développeur à mettre en place ses recommandations. Première thématique que je vais développer un peu plus, c'est le milieu biologique. Il faut savoir que sur le site, nous faisons des relevés, des relevés oiseaux, des relevés chauves-souris. Il faut savoir que ces espèces, ces cortèges d'espèces, varient au cours de l'année. Nous devons pendant une année complète faire des relevés en termes d'oiseaux, en nidification, en migration, les oiseaux hivernants, en termes de chauves-souris et de caractérisation des habitats biologiques. Ce qui nous permet, au final, de caractériser la qualité et l'attractivité biologique du site. Deuxième thématique, paysage et patrimoine. Pour cette thématique, nous faisons un listing de tout ce qui se trouve sur le site, sur plusieurs kilomètres. Quelles sont les zones d'habitats, les zones d'habitats à caractère rural, quels sont les périmètres d'intérêts paysagers, les points de vue et lignes de vue remarquables, les sites et monuments classés, en vue de faire une caractérisation du site. Ensuite, nous faisons une carte de visibilité du projet. Pourquoi ? Parce que si vous voyez un projet devant vous que vous êtes à un kilomètre, les éoliennes auront une certaine taille. Plus vous vous éloignez de ces éoliennes, plus les éoliennes vont devenir petites dans votre vision. Ce qui est important à considérer, c'est qu'entre vous et l'éolienne, il y a également des zones forestières qui vont faire obstruction à cette visibilité. Nous modélisons ces deux paramètres. Ici, vous avez une carte de visibilité avec un projet qui n'a rien à voir avec celui présenté ici, c'est purement à titre indicatif. Vous voyez en jaune les zones où il est possible de voir le projet, en considérant la

topographie du site et les zones forestières. Cette visibilité est relativement importante dans les 5, 6 kilomètres autour du projet. Par contre, plus vous vous éloignez du projet, au moins il y a de zones jaunes et donc au moins le projet est visible. Même un petit bout de pale, nous nous considérons que c'est visible. C'est vraiment lorsqu'on ne voit rien du tout des éoliennes. Cela nous permet de caractériser les sites où le projet sera visible. Une fois que cela est fait, et que nous avons défini les zones avec une plus grande sensibilité, nous allons sur site et nous faisons des photos. Photos que nous allons ensuite modifier pour y inclure des éoliennes. Ce qui permet à nos bureaux d'études, mais également aux décideurs et à vous, citoyens, de pouvoir imaginer le rendu du projet une fois qu'il sera construit. Troisième thématique, c'est l'acoustique. On ne va pas se le cacher, des éoliennes, ça fait du bruit. Eh bien, il y a des normes à respecter. Premièrement, nous allons sur site afin d'évaluer l'ambiance sonore. Est-on, comme je le disais, à côté d'une route ou autoroute et donc ça fait beaucoup de bruit, ce qui va masquer potentiellement le bruit des éoliennes, ou est-on dans une grande plaine agricole très calme et donc le bruit des éoliennes sera plus perceptible. Donc ça, c'est important de caractériser l'ambiance acoustique du site. Ensuite, nous faisons des modélisations. Le projet tel qu'il est, va-t-il respecter les normes acoustiques ? Sinon, si ce n'est pas le cas, nous recommandons évidemment la mise en place d'un système qui permettra de brider les éoliennes, c'est-à-dire de réduire la vitesse de rotation pour limiter l'incidences acoustique et ainsi s'assurer que les normes acoustiques soient respectées. Nous recommandons également un suivi acoustique post-implantation qui permet de s'assurer que cela est bien respecté une fois que les éoliennes sont implantées sur site. Alors ici, vous avez une carte. Encore une fois, c'est un exemple qui n'a rien à voir avec le projet. C'est juste pour vous montrer que nous sommes maximalistes dans notre façon de travailler. Vous avez un projet ici de quatre éoliennes. Chaque éolienne émet du bruit et nous les faisons tourner à plein régime là où, évidemment, il y a le plus de bruit. Si vous le savez, comme vous le savez peut-être, les vents sont dominants depuis le sud-ouest, donc vous auriez dû avoir, on le sait tous, c'est que le bruit est porté par le vent, vous auriez dû avoir évidemment des ondes qui sont beaucoup plus propagées sur la partie nord-est. Pour être maximaliste et pour être sûr que toutes les habitations soient couvertes et qu'il y ait un respect de normes pour toutes les habitations autour du projet, nous faisons souffler le vent à plein régime dans tous les sens en même temps, ce qui favorise la dispersion du vent et du bruit dans tous les sens. Pour s'assurer évidemment, encore une fois, que toutes les maisons soient couvertes selon les normes en vigueur. En termes d'ombres mouvantes, maintenant, pour vous expliquer le phénomène, imaginez que vous êtes dans votre voiture, vous roulez sur l'autoroute en plein hiver, vous avez des arbres à votre gauche et le soleil derrière, qui est juste derrière les arbres. C'est relativement désagréable puisque vous allez avoir ce visuel de ombre, lumière, ombre, lumière, etc. C'est quelque chose qui est dérangeant. Eh bien, il y a des normes aussi parce que les éoliennes peuvent provoquer le même phénomène. Les normes sont de 30 minutes par jour et de 30 heures par an. Et nous veillons à ce que ces normes soient respectées également avec le projet. Si il y a dépassement pour des zones de vie ou des habitats, nous recommandons un module d'arrêt qui permet d'arrêter les éoliennes pour s'assurer qu'il n'y ait pas de dépassement par rapport aux normes en vigueur. Alors, ça a peut-être... Oui, ça a déjà été dit juste avant. Alors, quand intervient l'étude d'incidences sur l'environnement ? Donc ici, évidemment, il y a la réunion d'information, comme je vous l'ai dit, qui sera suivie par l'étude d'incidences. Une fois que la demande de permis unique sera déposée par le développeur, il y aura une enquête publique à laquelle vous pourrez à nouveau intervenir et vous pourrez consulter cette étude d'incidences. Autant le gros dossier de plusieurs centaines

de pages, mais également un résumé non technique qui est un résumé intéressant de quelques pages et qui reprend les gros points du dossier. Il y aura ensuite instruction administrative du dossier, à savoir que c'est à ce moment-là que les instances vont remettre leur avis. Alors, quand je dis instances, c'est par exemple le département Nature Forêt, c'est les conseils communaux, c'est la cellule GISER du SPW, etc. Mais surtout, et j'en reviens à ce que j'expliquais au début, le Pôle environnement et le Pôle aménagement du territoire, qui sont les deux organismes qui vont émettre deux avis. Le premier, c'est un avis sur le projet, tout comme le ferait le département Nature Forêt, mais également un avis sur la qualité du bureau d'études en termes de rapports remis. Et ce sont ces avis favorables qui permettent un renouvellement de l'agrément pour notre bureau d'études. Ensuite, il y a, après tout cela, la décision qui est émise par l'autorité compétente pour accepter, remettre le permis ou non. Je vous remercie pour votre attention.

### **Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Et nous pour votre présentation. Merci beaucoup de votre attention à ce stade de la soirée. Il y a eu beaucoup d'informations qui ont été données à la fois par le porteur de projet et par le bureau d'études. On est là pour vous entendre. Je rappelle qu'on dresse un procès-verbal de la séance. C'est la raison pour laquelle j'ai un deuxième micro, il est pour vous. A chaque fois que vous prenez la parole, pouvez-vous donner votre nom et votre prénom pour qu'on puisse le transcrire dans le procès-verbal de séance. Qui souhaite prendre la parole ? Personne ? Bon retour ? Non ? Je vous en prie, monsieur.

### **Vincent Questiaux**

Bonsoir. J'habite Gesves. Mon nom est Vincent Questiaux. J'habite Gesves. Tous les jours, de mon salon ou de ma cuisine, je vois les pales tourner de la première des six côté Gesves, donc pas côté Ohey. J'ai fait partie des groupements qui ont été assez actifs pendant la première phase, j'ai oublié, vous avez cité 2018, je ne sais plus en quelle année c'était.

### **Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Actif en termes d'opposition, vous voulez dire au projet ?

### **Vincent Questiaux**

Oui. Je suis très surpris. Quand j'ai vu les affiches jaunes commencer à s'afficher le long de la plaine de Borsu, je n'en revenais juste pas parce qu'en fait le projet d'il y a 7, 8 ans ou 10 ans au démarrage était un projet beaucoup plus conséquent que les six éoliennes qui sont là maintenant. Il y a eu des courriers, il y a eu des réunions, etc. Et le projet a été diminué. Et je suis juste interloqué, je me demande comment est-ce possible qu'aujourd'hui un projet revienne peut-être à l'image de ce qui était le premier projet il y a 7, 8, 10 ans avec 10 ou plus éoliennes je ne sais plus combien c'était, mais en plus elles vont être plus grandes. C'est comme si on recommençait. A la limite, on se dit, si on pouvait revenir dans le passé on aurait accepté le projet tel qu'il était au démarrage et on aurait peut-être 10 éoliennes depuis tout ce temps mais elles seraient plus petites, elles ne seraient pas 200 mètres de haut. Moi je ne veux juste pas de nouveau une deuxième, voire une troisième éolienne puisqu'elle va être plus grande, dont je vais voir les pales tous les jours tourner devant ma cuisine et mon salon. J'essaie de rester très calme mais vous sentez bien que ma voix elle chevrote un peu, je suis ému parce que je n'en reviens juste pas. C'est reparti. Dans 5 ans ou dans 10 ans que ce soit Renner ou une autre entreprise je ne vous en veux pas, vous faites votre boulot il ne faut pas

faire juste du greenwashing, vous ne voulez pas le matin pour sauver la planète votre entreprise elle fait des sous comme la mienne mon entreprise elle fait des sous aussi. Le législateur vous permet de démarrer ce genre de projet et vous le faites, vous respectez la loi, je ne vous en veux juste pas du tout. C'est juste, je n'en reviens juste pas. On avait pourtant bien dit ce projet se limitait à 6 éoliennes et bien voilà, on va en avoir 4 de plus comme c'était imaginé il y a 10 ans.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bien, merci monsieur pour cette première intervention qu'on peut tout à fait comprendre. J'arrive monsieur. La question qui se pose c'est effectivement un projet qui a quelques années maintenant avec 6 machines qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui vous revenez avec 4 machines de plus ? Est-ce que la zone le permet ? Est-ce que c'est fini en termes de développement ? Ce sera 10 maximum et plus de machines. Est-ce qu'on est arrivé à un maximum de développement potentiel sur le site ? C'est un peu la sous-question de monsieur j'imagine à ce stade-là. Je vous en prie.

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Effectivement je vous comprends tout à fait. Donc ici on vient avec 4 machines mais 4 machines plus performantes donc en termes acoustiques mais aussi en termes de production d'énergie. Ce qui a changé effectivement c'est l'évolution technologique et voilà donc ça on me posait la question est-ce qu'on reviendra encore dans 5 ans, dans 10 ans avec un nouveau projet ? Nous pensons que avec ces 4 machines supplémentaires la plaine est optimisée il n'y a pas de possibilité de rajouter d'autres machines. Tout simplement parce qu'il n'y aurait plus d'espace après ces 4 machines et il n'y aurait pas de productible intéressant pour la région pour atteindre les objectifs de la région.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Ok, très bien, merci. Monsieur, vous avez le micro, je vous en prie, bonsoir.

**Thierry Beauvois**

Bonsoir, mon nom est Thierry Beauvois, habitant à Gesves. Je comprends tout à fait la remarque de monsieur. Il parlait de la rentabilité de ce type d'activité. J'étais là à la réunion d'information il y a 10 ans pour la phase 1 j'avais posé la question à l'époque mais Wind Vision c'est qui ? Qui est derrière ? On m'a répondu à l'époque c'était une société hollandaise avec un siège social qui était à Chypre à l'époque. Je pense que ça a été racheté par Renner maintenant. Qui est derrière Renner ? Quelle est la structure ? Et alors, 10 ans après, quel est le bilan de rentabilité des 6 premières éoliennes ? Je pense qu'il y avait déjà une éolienne citoyenne. Est-ce qu'il y a des citoyens actionnaires de cette éolienne qui ont le large sourire et qui vont se jeter sur l'éolienne que vous allez proposer ici dans ce projet ? Donc voilà, un peu sur la forme de la rentabilité et autres. Dernière question. Voilà, ça fait des grands mas, des grandes infrastructures. Quelle est la gestion du passif éolien le jour où on se rendra compte que finalement les éoliennes c'est du hasbeen et que c'est pas bon. Est-ce qu'il y a des provisions qui sont faites pour tout démanteler, le sol et les infrastructures ?

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bien, je pense que j'ai retenu les 5 questions. Arrêtez-moi si je vais dans le mur. La première question, elle concerne plutôt la forme juridique et l'actionariat de Renner

Energies aujourd'hui versus l'ancienne société. Qu'est-ce que vous pouvez nous en dire ? Qu'est-ce que vous en savez ?

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Effectivement, anciennement, Wind Vision était une société familiale. Aujourd'hui, les actionnaires c'est un fonds d'investissement qui s'appelle GRP3. GRP3, c'est un fonds qui est composé par des fonds de pension, des fonds d'assurance européens, américains et en minorité asiatique. Ce fond, en fait, investit dans des projets d'énergie renouvelable que ce soit des bornes de recharge et que ce soit aussi des énergies renouvelables. Ce fond est localisé en Angleterre et est géré par une société de gestion d'actifs qui s'appelle BlackRock.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

En termes d'existence et de retour de productifs sur les machines existantes, est-ce que vous avez des chiffres à nous communiquer ? Est-ce que les six machines actuellement présentes répondent à vos attentes de départ ? Est-ce qu'elles sont performantes ? Est-ce qu'elles répondent à vos attentes ? Qu'est-ce que vous pouvez communiquer comme résultat de productifs, par exemple, vous publiez présent ce soir ?

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Oui, en effet. Je peux dire que ça répond aux attentes en termes de productibles. L'année dernière, on a produit plus de 37 GWh. Ce qui est assez conforme à ce qui était attendu.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

OK. Monsieur disait, et j'ai entendu quelques personnes qui sont entrées dans la salle au moment de l'inscription, qui évoquaient le fait que dans la première mouture du projet des six machines, il existait historiquement une éolienne citoyenne. Ça fait partie de l'histoire du site. Est-ce que cette éolienne est toujours propriété ou en gestion d'une coopérative ? Qu'est-ce que vous pouvez nous donner comme information par rapport à l'historique je dirais, participatif et citoyen de l'éolienne ?

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

En effet, dans notre projet existant, il y avait bien une machine, c'est plutôt des parts en fait, l'équivalent d'une machine, un sixième des actions, qui était destinée à la participation citoyenne via une coopérative. Donc, en 2023, la société s'est restructurée. Dans le cadre de cette restructuration, nous avons dû temporairement racheter des parts de cette coopérative. Avec, justement, comme nous avons déjà en tête le projet d'extension, avec l'idée, cette fois-ci, de mettre une éolienne entière à disposition de la participation citoyenne. Avec ce projet, le nouveau projet, l'avantage c'est que la gouvernance sera distincte de la gouvernance globale de Renner. Voilà.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Donc c'est une autre modélisation de la participation citoyenne.

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Exactement. Ce qui va faciliter les choses, c'est que ce soit une éolienne indépendante qui peut se gérer de manière autonome. Ce qui n'était pas le cas avec la configuration

précédente, parce que c'était des parts minoritaires dans une société de projet SPV. Mais ici, il y aura un SPV spécifique pour l'éolienne citoyenne.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Il y a une question qui revient quasiment dans toutes les sociétés citoyennes, c'est OK, les permis sont délivrés non plus pour une période de 20 ans, si je me trompe, mais une période de 30 ans. Que se passe-t-il en cas de problème, je ne sais pas moi, dans l'exploitation du parc, dans la structure de votre société, si vous étiez amenés à disparaître, s'il fallait démembrer, démanteler ? Comment les choses se passent-elles d'un point de vue technique et financier, si j'entends bien la question, monsieur ?

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

En effet, aujourd'hui, on est en capacité de démanteler complètement le site et de recycler les matériaux qui sont utilisés, jusqu'à 97 %, à l'exception des pales. Aujourd'hui, il n'y a pas de technique spécifique pour recycler complètement les pales, ça peut être broyé pour être réutilisé dans d'autres secteurs. Mais effectivement, il y a cette possibilité, la technologie évolue de recyclage et ce n'est plus un problème de démantèlement. En termes financiers, il y a une provision, une garantie qui est exigée dans le cas du permis, pour justement couvrir tous les coûts de remise en état. Donc, le législateur nous oblige de pouvoir être en capacité financière et en capacité technique de remettre les parcelles occupées en état dans lesquelles elles étaient avant.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Merci pour vos questions, monsieur. Oui ? Je vous en prie.

**Danny Bartsch**

Bonsoir. Merci, bonsoir. Je suis Danny Bartsch, j'habite aussi à Gesves, en contrebas du premier intervenant. Je suis sidéré par la réponse à la première question parce que je vais vous citer le compte rendu de la réunion d'information publique du 7 février 2011. Le modérateur, c'était monsieur Bredael. Deux questions pratiques. En quoi dans le détail ce projet 6 éoliennes peut-il se différencier du précédent 12 éoliennes d'un point de vue paysager ? Et la question d'extension possible. Réponse de Jean-Michel Durand, de Wind Vision. D'abord, pour commencer avec l'extension, comme vous l'avez vu ici, on a repris la zone d'implantation qu'on avait déjà travaillée dans le passé. La zone n'a pas changé. On est toujours avec les mêmes contraintes locales, avec toujours ces mêmes limites au terrain parce qu'on a des habitations, parce qu'on a des zones paysagères, parce qu'on a tous ces éléments du site. Dans ce cadre-ci, dans cette implantation, 6 éoliennes qu'on a prévues, vu les distances entre les éoliennes et les habitations, on ne pourrait pas venir intercaler une nouvelle ligne entre les éoliennes et les habitations. Vous pourrez vérifier vous-même sur base de plan. À ce moment-là, on est à des distances bien trop faibles pour pouvoir rajouter une éolienne ou une ligne d'éolienne. Parler d'extension, je ne vois pas comment techniquement on pourrait le réaliser. Ici, je peux clairement dire qu'on s'engage à avoir un projet limité à 6 éoliennes. Pour ce qui est de Wind Vision, la zone ici, on parle de 6 éoliennes. Dès lors, ma question, quel crédit peut-on encore accorder après avoir attendu la première réponse ?

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Ou qu'est-ce qui a changé ? Merci monsieur. Effectivement, on ne peut pas contester ce qui vient d'être dit, ouvrez les guillemets, fermez les guillemets, et contenu intérieur, c'est une retranscription du procès-verbal de l'époque, 2011, c'est ça ? Si j'ai bien entendu, qu'est-ce qui a changé fondamentalement pour, à ce point, avoir une autre posture aujourd'hui et venir assumer une demande de 4 nouvelles machines ?

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Absolument, c'est incontestable. Je vous comprends très bien. Ici, il y a un autre élément, c'est vrai que je me suis focalisé, je suis ingénieur de formation, je me suis focalisé sur l'aspect technique, l'évolution des technologies, mais il y a aussi un autre élément important que vous avez cité dans votre... dans la lecture du PV de l'époque, c'est aussi la réglementation qui a évolué en termes de distance entre les éoliennes et les habitations. Donc, à l'époque, la distance qui était exigée, c'était 4 fois la hauteur de la machine. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on ne pourrait pas se mettre... on devrait se mettre à 800 mètres. Si on veut placer ces éoliennes de 200 mètres, on devrait se mettre à 800 mètres des habitations. Mais aujourd'hui, le nouveau cadre de référence qui est en vigueur depuis 2024, nous permet, en fait, de mettre les machines à 400 mètres des habitations isolées, et à 500 mètres plus la moitié de la hauteur pour les zones d'habitats. Donc, c'est aussi un élément effectivement dont il faut tenir compte.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Donc, ça veut dire que si le cadre de référence n'avait pas changé, ce que Monsieur vient de lire rigoureusement le sujet serait toujours l'application. Et aujourd'hui, c'est l'évolution du cadre et des distances aux habitations qui permettent d'envisager, je dirais, une addition de quatre nouvelles machines.

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Tout à fait, plus une évolution technologique avec des performances plus avancées en termes d'acoustique.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bien. Bonsoir, Monsieur.

**Claudy Kersmakers**

Bonsoir. Mon prénom est Claudy Kersmakers. J'habite à la rue de Space, juste en face de la deuxième éolienne qui est située à 572 mètres de la maison. Mais mon petit souci, je vais m'adresser surtout aux ingénieurs. On parle de 150 mètres des éoliennes actuelles, mais ce n'est pas vrai, c'est 150 mètres plus 60 mètres de pales. Donc on est à 210 mètres. Si l'éolienne fait...

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Non, non, attendez, Monsieur. Mais poursuivez votre présentation et vous aurez la réponse.

**Claudy Kersmakers**

Si vous faites une éolienne à 200 mètres, quelle est la distance entre les deux éoliennes celles existantes et celles actuelles ? Puisque ma maison est à 572 mètres de la première, on va être

moins de 400 mètres. Et pour l'instant, on est déjà très pollué par le bruit, parce qu'il ne faut pas croire, on a dû déménager notre chambre, c'était impossible de rester la nuit avec les vents dominants de sud à sud-est. On n'était à plus 40 db. On n'a jamais fait de contrôle à ce moment-là. Normalement on a un contrôle, ça ne s'est jamais fait. Et je voudrais savoir maintenant quel impact je vais avoir si on doit déménager de Gesves? Quelle est la solution ?

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bien. Je vous ai vu réagir côté Renner Energies. Corentin, je ne sais pas si vous voulez compléter, notamment la notion de calcul que Monsieur a évoqué en tout début d'intervention. D'un point de vue technique, son calcul est erroné ?

**Corentin Hautot, représentant de Renner Energies**

Pour la hauteur, non. 150 m, c'est la hauteur totale. C'est un bout de pale. Quand vous avez la Siemens ici qui est une 113, c'est 113 par deux. Là, vous avez la longueur de pale. La hauteur de pale inclut la hauteur totale de la machine. 150 m, c'est le bout de pale. Entre les deux.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

La distance entre la nouvelle et la deuxième. C'est la deuxième qui vous impacte, si j'ai bien compris. Monsieur parlait de la distance entre la numéro 2 existante et celle qui est projetée.

**Corentin Hautot, représentant de Renner Energies**

On est plus ou moins à 350-400 m, je pense.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Ça peut être objectivé de manière plus particulière en lui apportant une réponse plus précise, de manière peut-être plus individuelle.

**Corentin Hautot, représentant de Renner Energies**

On peut regarder sur l'ordinateur et la mesurer directement.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Par contre, ce qui est dit aussi... Pardon ?

**Corentin Hautot, représentant de Renner Energies**

Non, c'est certain que non, mais on peut regarder sur l'ordinateur. Je vous montrerai tout à l'heure.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

C'est une situation particulière. Je le disais d'emblée en présentant ce qu'on peut faire et pas faire à l'intérieur d'une réunion d'information. On peut évoquer des situations particulières qui peuvent nous impacter. C'est le cas de monsieur qui parlait aussi d'un dépassement en termes de décibels, etc. Je ne sais pas si le parc actuel a déjà fait de l'objet de plainte, si vous avez déjà connaissance d'éventuels dépassements, normes, etc. Vous, côté Renner Énergies ?

**Corentin Hautot, représentant de Renner Energies**

Nous, on n'a pas eu de connaissance de plaintes, mais si vous en avez, n'hésitez pas à nous les envoyer. Par contre, il y a eu bien un suivi acoustique qui a été réalisé à l'année de réception du parc, qui a duré quand même cinq mois facilement, qui a été mené par le CDIA. Le parc était conforme aux valeurs limites d'émissions sonores. Les plafonds, justement, ça dépend... A l'époque, c'était 40 et 43 décibels la nuit en été pour les zones d'habitat. Et hors zone d'habitat, telle que la rue de Space, où on est dans la situation des maisons isolées, c'est 43 décibels pour la nuit.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Je vais peut-être rebondir sur cette situation en particulier, donner la parole côté bureau d'études. Cette situation particulière évoquée par monsieur, qui subit déjà le parc existant et une machine, la numéro 2 en l'occurrence, peut-il demander auprès de votre bureau d'études des mesures plus particulières à objectiver s'il pense qu'on dépasse les mesures, s'il a déjà des craintes par rapport à ça ? Est-ce que c'est possible, ça ?

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

Alors c'est toujours intéressant à prendre en compte. Et oui, en effet, si monsieur veut un suivi spécifiquement, nous pourrons y répondre favorablement.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Je pense que c'est ce qu'il vient de demander, non ? Voilà, en effet, on acte. Qui souhaite prendre la parole ? Attendez, je donne la parole ici, je vous la donne tout de suite après. Bonsoir.

**Loïc**

Bonsoir, Loïc, j'habite à Gesves. Je vois les 6 éoliennes, je pense, de chez moi. Bon, je vais être un peu long, donc je m'excuse déjà d'avance. J'ai pas mal de choses à expliciter. Tout d'abord, je voulais quand même indiquer que le parc existant, je trouve que c'est quand même un parc qui s'intègre assez bien dans la zone. Il faut se rendre compte que c'est une zone très venteuse, donc de toute manière, à Gesves, on aura des éoliennes par la porte ou par la fenêtre. Ça, c'est un premier élément. Donc malheureusement, on va devoir faire avec. Alors par rapport à ce que vous proposez, moi j'ai une alternative que je trouve assez intéressante que je base sur plusieurs éléments. Le premier, c'est que ici vous allez débiter votre permitting pour mettre 4 nouvelles éoliennes. Ça va vous prendre 4-5 ans avec le chantier minimum. Quand on voit le temps qu'il a fallu pour le premier projet et que je vois déjà pas mal de personnes qui sont prêtes à aller en recours, je crois que c'est quand même un minimum. Ce qui veut dire qu'au moment où vous aurez éventuellement votre permis pour cette extension, il sera déjà temps de penser au permis pour le repowering des existantes. Et donc on aura alors 6-4 machines de 200 mètres. Ce qui en soi ne pose pas de problème. Par contre, moi ce que je vous propose de faire, c'est de directement commencer par un permis avec 8 machines de 200 mètres. Ça a plusieurs avantages, j'y reviendrai. Alors le premier, c'est qu'en termes de productible, donc si je reprends vos chiffres, avec 8 machines, on sera plus productible que ce que vous avez prévu actuellement. Donc là vous êtes gagnant. Vous allez éviter d'avoir un effet parc. Pour les gens, quand il y a des machines qui tournent devant une autre, elle prend un peu le vent de la deuxième, donc il y a une petite perte de productivité. C'est quelques pourcents, ce n'est pas très grave, on le calcule toujours. Mais ici, on a des éoliennes qui ne seront pas subsidiées par certificats verts qui vont prendre le vent d'énergie subsidiée, donc il y a quand même une perte économique pour Renner Energies, qui ne serait

pas faite si on part sur cette alternative. Et donc, l'avantage aussi, c'est que vous pourriez avoir des machines de 15-20 ans à revendre sur le marché secondaire qui se vend très très bien, qui sera encore en très bon état. Donc c'est aussi un coût évité pour Renner Energies. Et comme on aurait uniquement 8 éoliennes, ou peut-être 9, on pourrait se mettre beaucoup mieux dans la plaine, puisque là vous devez tenir compte des éoliennes existantes qui ont été mises en plein milieu de la plaine. Si vous partez sur un projet neuf, vous allez pouvoir les écarter un peu plus, profiter au maximum de la plaine, et éviter d'être à 600m des maisons les plus proches pour les zones d'habitats open sector, ou plus proches de la maison de monsieur. Donc ça, je pense que c'est un intérêt énorme pour les différents habitants. Et le dernier point, qui n'est pas des moindres, vous avez donc installé des Siemens Gamesa qui ne sont plus disponibles sur le marché, comme on a dit. Je trouve que c'est des modèles qui sont assez élégants, on va dire ça comme ça. Le problème, c'est qu'ils n'existent plus, ce qui veut dire qu'on va avoir des modèles différents, donc d'une hauteur différente. Ma foi, ça peut encore ne pas trop se voir, 150-200, ça commence à être visible, mais enfin, on peut vivre avec. Mais on va avoir des nacelles différentes, etc. Donc d'un point de vue esthétique et cohérence esthétique, on aura un défaut d'une extension versus un projet complètement remis à plat. Ça, c'est l'alternative. Je ne doute pas que le bureau d'études l'a bien noté. Je pense que je l'ai argumenté de manière correcte. Donc ils le feront, de toute façon, c'est l'obligation. Sinon, le Conseil d'État se fera un plaisir de le dire.

#### **Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Ça, c'est glissé au passage.

#### **Loïc**

Alors, pour l'existant, il n'empêche que je suis quand même favorable à votre dossier, de manière générale. Mais par rapport à l'existant, le projet que vous proposez, moi, j'ai quand même quelques mesures à vous donner, que je donne à vous, mais que je donne surtout aux communes d'Ohey et de Gesves. Et je les invite vraiment très, très fort à signer un accord avec Renner Énergie, avec un minima ces données-là. Pourquoi ? Parce que c'est des choses très faciles à mettre en place, qui ne coûtent pas cher pour Renner Énergie, et qui ne remettent en aucun cas la rentabilité du projet en cause. Je commence à lister. Alors, la première chose, c'est le balisage dynamique. Donc vous avez tous vu que les éoliennes, pour la défense, quand elle fait des exercices, elle va pouvoir voir où sont les éoliennes. Donc il y a une lumière au-dessus des nacelles. Blanche, la journée. Rouge, la nuit. Et Renner Energies était pionnier là-dedans. Je les en remercie, parce que moi, je suis riverain du parc. Ils ont installé un système qu'on appelle le balisage dynamique, qui est éteint lorsqu'il n'y a pas d'exercice militaire. Ça, c'est vraiment quelque chose de très intéressant, qui fonctionne super bien. Ça a été installé du côté de Tinlot également. Donc je les en remercie déjà de l'avoir fait, parce que c'est pas une obligation légale. Toutefois, je tiens quand même à signaler aux gens, ça n'a pas été dit encore aujourd'hui. C'est une technologie qu'on peut mettre en place, parce qu'il y a un accord avec la Défense pour l'installer sur certaines machines à certains endroits, ce qui est le cas ici, mais pour des machines de 150 mètres d hauteur totale. Or, on parle ici des machines de 200 mètres. Donc, en l'état, on devra avoir un balisage classique, ouvert jour et nuit, sur les nouvelles machines. Alors, moi, ce que je demande, évidemment, c'est pas à Renner Energies de devoir installer ce système-là. Par contre, je demande un engagement de leur part d'aller négocier dès aujourd'hui avec la Défense, car la technologie existe, pour pouvoir placer ce type de technologie sur des machines de 200 mètres.

### **Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Je ne vous coupe pas, j'interromps juste une seconde pour simplement avoir la réponse de Renner Énergie sur cette demande-là, parce que c'est une question directe. Est-ce que ça, c'est quelque chose sur lequel vous pouvez vous engager ?

### **Loïc**

Je ferai toute la liste. Ils ne pourront pas s'engager, parce que, de toute façon, c'est la Défense, et pour le moment, elle a d'autres chats à fouetter, et elle remballer les développeurs à ce niveau-là. Mais ils ont 5 ans pour le faire, et donc, j'aimerais quand même un engagement ferme signé avec la Commune de travail là-dessus, avec les autres développeurs, évidemment. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est au niveau du modèle des éoliennes. Il faudrait un gabarit qui soit similaire aux éoliennes existantes. Quand je dis un gabarit, c'est qu'il y ait un équilibre dans les proportions. Vous allez avoir une gamme d'éoliennes à installer. Choisissez un modèle qui convient bien avec les éoliennes existantes, que ce soit en termes de style de nacelle et de hauteur par rapport à la taille des pales. Ça, c'est vraiment très important pour une harmonie entre les différentes éoliennes. Troisième point, c'est par rapport à l'effet stroboscopique. Je pense que ce n'est pas trop un problème sur ce parc-ci. Je ne pense pas que ce le sera avec les nouvelles éoliennes. Par contre, je rassure les gens, ici dans la salle, il y a des mécanismes qui fonctionnent très bien pour contrôler cet effet. On sait calculé le nombre de minutes auxquelles sont exposés les gens à cet effet stroboscopique. À l'heure actuelle, on a un outil informatique pour le faire et il est noté 30 minutes maximum par jour pour les gens. C'est la législation qui, en soi, est très bonne. Par contre, ce que je demande à Renner Energies, c'est de passer cette commande-là de 30 minutes à 10 minutes. Vu le site, ça ne va rien coûter, mais par contre, pour les gens qui y sont exposés, ça va changer leur vie, je pense, au quotidien. Donc ça, je vous invite à le faire pour 3 francs 6 sous. Vous allez améliorer la situation, notamment le monsieur qui habite le plus proche. Même chose pour le bruit. Alors, il y a une législation, il faut la respecter, et je sais très bien que vous allez le faire. Vous êtes une société sérieuse. Je n'ai pas de doute par rapport à ça. Par contre, je pense que, dans certains cas très précis, je prends l'exemple du monsieur qui en a parlé, mais il y en a sûrement d'autres maisons, je pense qu'il serait intéressant de faire une analyse détaillée, surtout pour le nouveau parc, mais aussi l'existant, d'avoir, dans certaines périodes critiques, quand il y a beaucoup de vent dans une certaine direction et pendant l'été, quand les gens sont dehors ou dorment la fenêtre ouverte, d'ajouter quelques bridages complémentaires qui ne coûteront pas cher en termes de productible. Donc ça, c'est un élément aussi qui pourrait être amené pour augmenter le confort des gens. Je ne parle pas pour moi, parce que j'habite suffisamment loin pour ne pas les entendre, mais pour les gens qui sont les plus proches. Dernier point, je m'adresse encore aux communes. Il y a eu une circulaire à l'époque, la circulaire de monsieur Furlan, feu monsieur Furlan, qui proposait de mettre des taxes sur les mas éoliens. Je pense que c'est le cas sur les éoliennes ici, je ne suis pas certain, mais je pense que les gens acquiescent. Par contre, cette taxe, au niveau juridique, c'est très bancal. Il y a déjà eu des développeurs, je ne pense pas que Renner le fera maintenant, mais on ne sait jamais dans 10 ans comment ça va se passer, qui diraient « Ok, je ne veux plus la payer, j'attaque en justice, je gagne et je ne paie plus cette taxe, ça fait un manque à gagner pour la commune ». Je propose à la commune de plutôt signer un accord, une convention pour justement que cette taxe soit payée via une convention. Autre intérêt de faire ça, c'est que, comme c'est une convention et pas une taxe,

ils peuvent déduire ça, donc ils pourraient donner un montant supplémentaire à la commune pour 0 euro côté Renner Energies. Et une dernière question, c'est une question cette fois-ci, désolé, j'ai été très long, j'avais prévenu, et j'ai encore essayé de faire court. Dernier point, vous avez déjà installé 19,2 mégawatts dans la région, c'est très compliqué pour se connecter, donc je me demandais où vous alliez pouvoir vous connecter avec 24 MVR, moi je n'y crois pas trop, donc je voulais savoir où vous aviez prévu d'aller. Si vous avez déjà un contrat signé, et je reviens sur mon premier point, à quel délai Ores ou l'AIEG, je ne sais pas chez qui vous allez ici, vous propose le raccordement effectif, puisque justement, si ce raccordement effectif est très tardif, je pense que c'est le cas, ça pousse encore plus dans l'alternative de mettre tout à plat et repartir sur un parc de 200 mètres total partout. Merci à vous.

#### **Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Comme vous connaissez bien le secteur, vous savez qu'on va retranscrire in extenso tout ce que vous avez dit, factuellement, avec les questions. Il n'y aura peut-être pas des réponses à tout aujourd'hui, mais je rebondis sur la toute dernière question directe qui était adressée à Renner Energies par rapport au poste de raccordement, etc. Où est-ce que vous en êtes aujourd'hui ? Est-ce que vous avez déjà entamé des négociations ? Est-ce que vous avez déjà des certitudes ? Ou est-ce que ça reste un gros point d'interrogation à ce stade ?

#### **Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Voilà, donc, en termes de raccordement, nous avons introduit une demande d'études de détails. Donc, c'est l'étude qui est réalisée par le gestionnaire de réseaux de distribution, en l'occurrence ici à l'AIEG. Et donc, nous sommes en attente des résultats. Mais les échanges préliminaires et informels nous indiquent que ce serait plutôt du côté de Florée, donc là où est raccordé le parc existant. Mais en effet, en Wallonie, il y a un souci de capacité. Donc, il faudra qu'on vive avec. Et on n'a pas encore des détails sur les délais et sur le coût de son raccordement. Voilà.

#### **Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Mais, merci pour cette intervention particulièrement argumentée. Et merci pour avoir proposé des alternatives. On retient le côté esthétique, cohésion, le repowering anticipé pour essayer, effectivement, d'avoir un parc qui soit uniforme, etc. C'est frappé du sceau du bon sens. À charge du bureau d'études, d'étudier ça et de voir ce qu'il est possible de faire. Et c'est aussi peut-être une réflexion à apporter côté développeur de Renner Energies. En tout cas, c'est noté au procès-verbal. Merci beaucoup pour ça. Qui souhaite prendre la parole ? Plus court, hein ? Je plaisante. Je vous en prie. Bonsoir, monsieur. Oui, bonsoir.

#### **Philippe Guesquière**

C'est Philippe Guesquière. J'ai deux questions. D'abord, une par rapport aux lampes sur les éoliennes. Dans le parc précédent, pendant des années, il y a eu une éolienne qui flashait blanc pendant la nuit. On a, contrairement à ce que j'ai dit, on a fait plusieurs fois, on est revenu vers Wind Vision et le problème n'a jamais été résolu. L'autre question, c'est par rapport justement aux coopératives. Il y a eu le coopératif qui était propriétaire d'un sixième, départ que vous avez expliqué, qui ont été rachetés finalement parce qu'ils ont fait pression sur la coopérative. Pour moi, c'est ça qui s'est passé. Et alors, la question c'est, si vous cédez une éolienne à une coopérative, ça sera à quel prix ? Parce que je sais bien que dans le champ d'éoliennes ici à Courrières, c'était pas vous, c'était Storm, le prix demandé était tel que la coopérative ne l'a pas acheté.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bien, c'est une bonne question. Je ne sais pas en toute transparence ce qu'on peut donner comme indication financière par rapport au prix d'une éolienne de 200 mètres et plus comme elles sont envisagées là. Est-ce que vous savez ce qui pourrait être demandé en termes de contribution financière à une coopérative, à une communauté d'énergie, que sais-je, le modèle qui serait mis en place ?

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Oui, je peux donner un ordre de grandeur. Mais tout cela, c'est à prendre avec précaution, parce qu'il faut faire des calculs de coût d'investissement en fonction du coût réseau, plein de paramètres. Mais aujourd'hui, de notre expérience, nous remarquons qu'une éolienne de cette taille coûte entre 6 millions et 8 millions.

**Philippe Guesquière**

La question, c'est à quel prix vous allez la vendre ? Parce qu'il y a bien sûr le coût de l'éolienne, il y a le coût de l'étude avant, il y a la prise de risque.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Est-ce que les 6 à 8 millions intègrent tous les coûts jusqu'à la mise en fonction de la machine ? Ou est-ce qu'il y a encore des coûts additionnels ?

**Philippe Guesquière**

Le prix a parfois été calculé sur la rentabilité future.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

OK, avec toutes les projections de rentabilité future. Quand on parle de 6 à 8 millions, c'est quoi ?

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

C'est le coût d'investissement. C'est l'investissement qu'il faut porter. Mais effectivement, je n'ai pas de détails financiers à ce stade, parce qu'on est au stade de l'avant-projet. Il y a beaucoup de choses qui peuvent changer d'ici à la fin de l'étude d'incidences, mais c'est quelque chose qu'on note au PV, c'est quelque chose qu'on peut objectiver, et on peut en discuter dans les mois à venir.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

En tout cas, ce qu'il faut peut-être dire aux personnes présentes dans la salle aujourd'hui, c'est que le législateur a affirmé, voire affirmé avec une certaine volonté, le fait d'encourager les développeurs, voire les obliger, à développer des modèles aussi où les coopératives ont une part importante en étant partie prenante, les communes également, les collectivités, etc. Donc voilà, vous êtes aussi encouragés, disons-le clairement, à aller dans cette direction-là, c'est ça ?

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Oui, tout à fait. Donc il n'y a pas encore une obligation légale, mais un encouragement, effectivement, avec des indications de prises de participation de plus ou moins 25% pour les

communes, et les pouvoirs publics, au sens large, et 25% pour les citoyens. A priori, donc 50%, presque 50%, donc 49,99%, reviendraient à la participation citoyenne. Mais dans le cas présent, on n'a pas encore déterminé de règle. Donc on est encore ouvert à la discussion. C'est pour ça que c'est très important, donc j'avais affiché un slide où j'invitais vraiment à se manifester si vous avez envie de participer d'une façon ou d'une autre à la participation citoyenne.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Et peut-être en démultipliant les acteurs, pas uniquement peut-être une coopérative, mais d'autres acteurs impliqués aussi dans le développement du territoire.

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Exactement. Nous sommes ouverts à toutes les forces vives de la région pour développer cette dynamique locale, oui.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Et si on peut aussi résoudre dans le cadre de cette soirée des problèmes, Monsieur pointait , un problème d'éclairage intermittent, éclairage blanc sur une éolienne qui n'a jamais été solutionné, est-ce que ça, aujourd'hui, on peut peut-être aller plus loin ?

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Il y a mon collègue Samuel qui est là derrière.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Il a une très fine connaissance du parc existant. Nom, prénom, profession, responsabilité au sein de Renner Energies.

**Samuel Deback, représentant de Renner Energies**

Je suis Deback Samuel. Je travaille dans l'exploitation du parc éolien existant. Il est vrai qu'à la mise en service, il y a eu pas mal de problèmes de balisage qui flashait blanc la nuit. Ceci a été résolu après plusieurs semaines avec notre sous-traitant, Siemens. Siemens, c'est la société qui a le contrat de maintenance longue durée pour nos machines. Après cela, il est vrai également que la mise en place du système dynamique du balisage, donc contrôlé par l'armée, a été mise en place et a très bien fonctionné sur 5 machines sur 6 pendant de nombreuses années. Ceci dit, ce problème a été résolu par Siemens et maintenant, toutes les machines, la nuit, lorsque l'armée n'active pas le système, sont éteintes.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Ce qui était évoqué dans une question précédemment, c'est-à-dire les synergies avec l'armée, ça fonctionne. Il y a eu en tout cas des résultats significatifs qui ont été enregistrés. Bonsoir, monsieur. Je vous en prie. Quel est votre nom ?

**Paul Donbleden**

Bonsoir. Paul Donbleden. Concernant la lumière, celle d'Ohey, elle est allumée toutes les nuits. Et il y a plusieurs nuits la semaine passée où tout était allumé.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Attendez, je fais le ping-pong. Hop. Je vous en prie.

**Deback Samuel, représentant de Renner Energies**

Bon, du coup, je vais me mouiller un petit peu. Le 24 avril, donc c'est dans quelques jours, on fait le test du coup avec Memoco et l'armée. En soirée, ce sera entre 18h15 et 18h45, le 24 avril. On va faire un test de désactivation et d'activation du balisage. Normalement, elles devront rester éteintes cette nuit-là. Voilà. C'est un coup de poker que je fais. Si ça ne marche pas, on va avoir des problèmes. Mais je suis quasiment certain que ça va fonctionner.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Non, mais ce qu'il faut retenir pour être un peu positif, c'est que vous avez connaissance du problème, c'est qu'il est pris à bras et corps et que des recherches de solutions sont en cours.

**Deback Samuel, représentant de Renner Energies**

À nos yeux, en tout cas, il n'y a pas de problème. J'entends quand même qu'il y a peut-être des plaintes. S'il y a en tout cas une activation, ce n'est pas notre... C'est l'armée, vraiment, qui le fait, cette activation.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bien. N'hésitez pas à vous rendre sur site le 24, monsieur, par exemple. Qui souhaite prendre la parole ? Oui ? Bonsoir, monsieur. Votre nom ? Bonsoir.

**Vincent Lemans**

Vincent Lemans. Il y a d'autres projets qui ont été déposés, d'autres projets éoliens. J'aurais voulu savoir à quel moment est-ce qu'on intègre tout ça ? Est-ce qu'on en tient compte dans ce projet-ci ? Est-ce que c'est en fin de compte, je veux dire, au niveau quand on prend les décisions politiques, qu'on dit on choisit celui-ci ou celui-là ? Ou on refuse celui-ci parce que celui-là ? Je ne sais pas comment...

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

C'est une très bonne question.

**Vincent Lemans**

Comment est-ce intégré tout ça ?

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

C'est une très bonne question, parce que dans la présentation, il y avait un slide qui montrait les projets qui se trouvent autour, dans un périmètre de 10 km, je crois. Mais côté bureau d'études CSD, comment est-ce que vous envisagez, dans le cadre de l'étude d'incidences que vous faites, l'existence d'autres projets ? Comment est-ce que vous travaillez ?

**Johan Goubau, project manager chez CSD Ingénieurs**

Tout d'abord, déjà pour répondre à une question de monsieur, c'est que nous étudions en effet l'effet cumulé, mais...

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Il a appelé un ami.

**Sébastien Baekelandt, Project manager chez CSD Ingénieurs**

Pas de soucis, c'est l'appel à un ami. Au niveau de l'étude d'incidences, effectivement, on tient compte non seulement des éoliennes existantes, des éoliennes autorisées et des éoliennes en projet. Donc celles qui, à partir du moment où il y a eu une RIP, une présentation publique comme celle-ci, on en tient compte. Et ce, dans un rayon assez large, en fonction de ce qu'on étudie dans l'étude. Donc au niveau du paysage, on va l'ajouter sur certains photomontages pour visualiser les effets de co-visibilité. Au niveau du bruit, si on a un parc proche, on en tiendra compte dans une situation théorique. Au niveau des effets d'ombres mouvantes, on en tiendra compte également. Les effets sur la faune volante seront également étudiés au niveau des impacts cumulatifs des différents parcs d'une sous-région. Donc voilà, à ce niveau-là, on a effectivement l'étude des effets cumulatifs qui est faite au travers de l'étude. Tout d'abord, une situation plus probable avec des parcs qui existent déjà et le projet de l'objet de l'étude. Et une situation maximaliste en prenant en compte tous les projets qui ont été un jour présentés au public.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Est-ce qu'il vous arrive de constater, dès l'étude d'incidences, des incompatibilités notoires, factuelles, avérées, que vous êtes obligé de mentionner ? Ou est-ce que c'est l'autorité qui délivre in fine, qui prend la décision en âme et conscience avec ce que vous lui donnez à voir ?

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

Alors en effet, nous pouvons identifier des incompatibilités que nous mettons en évidence. Maintenant, ce n'est pas à nous de décider quel parc doit voir le jour. Encore une fois, nous rassemblons un ensemble d'informations et de conclusions pour permettre aux autorités de décider. Alors en effet, s'il y a plusieurs projets incompatibles, il y aura une décision mais qui n'est pas du tout de notre ressort ni du ressort du développeur.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bien. Donc ce qu'il faut entendre, c'est qu'effectivement, l'étude d'incidences intègre cette notion d'existence de parcs en projet et qu'un parc n'existe, administrativement si j'entends bien, qu'à partir du moment où il a franchi cette étape-ci, c'est-à-dire la réunion d'information préalable.

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

Exactement.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bien. Plus de questions ? Je vous en prie, monsieur. Votre nom ?

**Danny Bartsch**

A titre d'information, il y a 4 éoliennes qui sont prévues le long de la route de Ohey.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Rappelez votre nom, monsieur, si vous voulez.

**Danny Bartsch**

Dany Barthes. Merci. À titre d'information, il y a 4 éoliennes qui sont prévues le long de la route de Ohey entre Ohey et Yvelette par la firme WPD. L'étude d'incidences est en cours. Donc normalement, elle devrait être prise dans votre...

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Si l'étude d'incidences est en cours, c'est qu'une réunion d'information préalable a eu lieu.

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

Exactement. Donc nous en tiendrons compte dans les différents chapitres dans l'effet cumulé.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bien. Bonsoir, monsieur.

**Vincent Quinet**

Bonsoir. Vincent Quinet de Gesves. J'aimerais savoir quand on regarde Gesves vers Ohey par rapport à la ligne actuelle, pourquoi vous avez choisi de vous mettre à gauche et pas à droite ? Quelles sont les contraintes techniques qui expliquent ce choix ?

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bonne question, très claire.

**Corentin Hautot, représentant de Renner Energies**

C'est de l'autre côté de la nationale ?

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Non, de l'autre côté de la ligne actuelle. Vous avez choisi un côté de ligne. Monsieur dit, pourquoi est-ce que vous n'avez pas été de l'autre côté ? Est-ce que c'est par rapport à la proximité des maisons ?

**Corentin Hautot, représentant de Renner Energies**

Ce qu'il faut bien savoir, c'est que dans toute la partie-là, il y a des réseaux de mares et des sites Natura 2000 et des sites de grand intérêt biologique. Donc on a pris le parti de ne pas aller vers ces parties-là. C'est une alternative qui pourrait être évaluée par le bureau d'études, tout à fait.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

C'est ce que vous demandez, monsieur. Très bien. Attendez, madame, s'il vous plaît. Si ce n'est pas dans le micro, ça n'existe pas. Votre nom ?

**Dominique Quinet**

Dominique Quinet, l'épouse, justement, j'entends la biodiversité, c'est important, mais l'humain est aussi important. Moi, je me mets à la place de ces personnes qui sont à côté. Un bruit constant, j'entends 43 décibels, mais c'est énorme. C'est énorme. Pour les gens qui sont déjà plus, peut-être, fragilisés sur ce plan-là, vous devenez fous. Moi, je les félicite d'être encore là parce que je crois que moi, j'aurais déjà déménagé.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Très bien. L'alternative qui est proposée, c'est peut-être aller vers une moindre proximité avec l'humain et diminuer l'impact vers les personnes riveraines. Voilà, c'est une alternative. Elle a été annoncée ce soir. Elle est enregistrée par le bureau d'études et elle sera donc forcément envisagée comme telle. Oui, je vous en prie.

**Cécile Barbeau**

Merci. Cécile Barbeau de Gesves. J'ai une petite question parce que je crois que je n'ai pas bien compris en termes de planning. J'ai cru entendre que l'étude d'incidences, il fallait compter un an vu l'impact sur la faune, la flore, sur toute une année. Mais il me semble que le permis sera déposé fin 2025. Je me demandais quelle était la compatibilité entre ces deux timings.

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

C'est une très bonne observation parce qu'en fait la campagne biologique a déjà eu lieu sur le site du projet.

**Cécile Barbeau**

Depuis quelle date ?

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

Je sais qu'il y a eu des suivis qui ont été déjà réalisés à partir de 2022 et qui se sont réalisés tout le long en fonction des différentes campagnes visées.

**Boniface Nteziyaremye, chef de projet chez Renner Energies**

Donc en fait pour compléter la réponse de CSD, c'est que dans le cadre du parc existant, nous sommes allés au-delà de ce qui est exigé par le législateur. Donc le permis, par ce qui est exigé par le permis, pardon. Et donc nous avons mis en place en fait des systèmes de suivi avifaune, de suivi qui représentent des chauves-souris et également aussi des analyses acoustiques. Et donc il y a une expérience qui a été acquise au fur et à mesure du temps et voilà.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Oui, je vous en prie. Merci.

**Cécile Barbeau**

Un petit complément de question alors parce que si je comprends bien, cette campagne a été réalisée par le promoteur directement et pas par un bureau d'études. Or je pense que l'étude d'incidences doit être réalisée par un bureau d'études qui est agréé pour ce faire. Donc je questionne pour éviter d'avoir des problèmes de recours qui pourraient aboutir ultérieurement. Je pense que c'est fondamental de respecter les dispositions en matière d'études d'incidences et de personnes agréées.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Pour le côté formel, légal et recevable dans la procédure, ça doit être un bureau d'études. Vous confirmez de votre côté, CSD ?

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

Alors en effet. Alors ces relevés ont été réalisés par des ornithologues professionnels, pas par Renner en particulier. Donc eux-mêmes ont sous-traité ces relevés. Ces données sont reprises

par CSD en partie. Donc nous avons procédé à certains des relevés, mais pas l'ensemble. Ces données, nous les prenons en compte, mais nous les validons avant tout. Nous n'acceptons pas des données qui, évidemment, sont floues ou qui ne sont pas réalisées par un professionnel. Donc nous veillons d'abord à la qualité des données avant de pouvoir nous-mêmes les intégrer et les analyser.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Et donc il y a des études d'incidences menées par un bureau d'études. Il est classique, arrêtez-moi si je me trompe, que vous travaillez en collaboration avec des opérateurs locaux, qui sont eux des spécialistes faune flore, etc. C'est habituel ?

**Johan Goubau, Project manager chez CSD Ingénieurs**

Effectivement. Alors il y a un ensemble, évidemment, de relevés que nous pouvons réaliser en interne parce que nous avons les ressources humaines et les compétences. Maintenant, il est vrai que parfois, le nombre important de relevés qui se font en période par exemple de nidification, être sur site à tous les endroits, voilà, ça peut être compliqué. Donc nous faisons aussi appel à des sous-traitants professionnels.

**Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro**

Je voudrais attirer votre attention sur ce QR code et sur l'adresse du site internet, c'est [www.renner-energies.com/fr/gesves-ohay-2](http://www.renner-energies.com/fr/gesves-ohay-2) J'imagine que vous avez besoin effectivement de photographier tout ça. Le QR code vous amène directement sur la page où sera hébergée dès demain la présentation vidéo du porteur de projet et du bureau d'études. Vous retrouverez également tous les échanges de cette soirée du début jusqu'à la fin en audio et vous pourrez télécharger également des présentations en PowerPoint de CSD et du porteur de projet. Tout ça, c'est en ligne pour une période de 15 jours et on vous remet à l'entrée par Bérangère à la table d'accueil un formulaire où se trouve repris l'ensemble de ces coordonnées, donc si vous n'avez pas pu la photographier, n'hésitez pas à repartir avec le folder. Je voudrais vous remercier très chaleureusement et très sincèrement du climat de cette soirée. Une réunion d'information préalable elle est pertinente à partir du moment où les échanges le sont. Ils ont été pertinents ce soir, donc merci à chacune et à chacun pour vos prises de parole dans cette réunion d'information préalable. N'hésitez pas à compléter si vous souhaitez vos interventions par des courriers complémentaires par des informations particulières que vous souhaitez peut-être ajouter à vos interventions. Si vous souhaitez l'intervention du bureau d'études dans vos domiciles, ça a été évoqué pour une ou l'autre personne, n'hésitez pas également à solliciter le bureau dans ce cadre-là. J'ai oublié de vous dire une information importante en début de soirée, c'est parce que si la soirée se passait bien, on vous invitait à prendre un verre. Comme elle s'est bien passée, Renner vous offre un verre bien volontiers maintenant, je pense. Merci encore une fois de votre présence. A toutes et à tous. Merci.

